



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 établissements de l'académie de Limoges obtiennent le label « Égalité Filles-Garçons »

Limoges, le 08/03/2024

La récente campagne de labellisation « Égalité Filles-Garçons » des établissements du second degré a récompensé l'engagement de 10 collèges de l'académie en faveur de l'égalité filles-garçons.

10 établissements de l'académie de Limoges obtiennent le label « Égalité Filles-Garçons » pour une durée de 3 ans. Sur la base d'un référentiel national, un jury académique s'est réuni le 15 février dernier et a décidé de labelliser ces établissements proposant des projets de qualité et des actions tout au long de l'année pour sensibiliser les élèves à l'égalité.

Établissements labellisés niveau 1 « engagement » :

- Collège Albert Thomas à Égletons (19) ;
- Collège Georges Clemenceau à Tulle (19) ;
- Collège Georges Nigremont à Crocq (23) ;
- Collège Jacques Grancher à Felletin (23) ;
- Collège Louis Timbal à Châteauponsac (87) ;
- Collège André Maurois à Limoges (87) ;
- Collège Arsène d'Arsonval à Saint-Germain-les-Belles (87) ;
- Collège Paul Langevin à Saint-Junien (87).



Établissements labellisés niveau 2 « approfondissement » :

- Collège Lakanal à Treignac (19) ;
- Collège Victor Hugo à Tulle (19).

Cellule communication Cabinet de la rectrice

Tél : 05 55 11 40 17 ou 05 55 11 43 56
Mél : ce.communication@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux
87031 Limoges Cedex

L'année dernière, 13 établissements de l'académie ont obtenu le label « Égalité Filles-Garçons », ce qui porte à 23 le nombre total d'établissements labellisés dans l'académie de Limoges.

À noter, que des formations autour de l'égalité filles-garçons sont proposées tout au long de l'année aux personnels de l'académie. Les référents égalité filles-garçons et principaux des établissements labellisés cette année ont bénéficié du parcours de **formation « Égalité »**, composé de 7 journées de formation et proposé par l'école académique de la formation continue (E AFC) de l'académie, et de la **formation « Agir pour l'égalité filles-garçons à l'échelle d'un établissement »** proposée par l'IH2EF sur 3 jours. Ces différents plans de formation permettent une réelle montée en compétences des établissements labellisés.

Pour rappel :

Le label « Égalité Filles-Garçons » est un dispositif élaboré par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, pour **reconnaître le travail et l'engagement des collèges et lycées** dans le renforcement de l'égalité filles-garçons. Il permet aux établissements de rendre visible des actions engagées dans les domaines pédagogiques et éducatifs pour transmettre et **faire vivre l'égalité**.

Ce label repose sur une démarche volontaire, progressive et qui s'inscrit dans le temps avec trois objectifs principaux :

- La création d'une culture du respect et de l'égalité entre les filles et les garçons ;
- La lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles ;
- La lutte contre les stéréotypes de genre et l'accès pour toutes et tous à une orientation moins genrée.

Retrouvez la liste des établissements labellisés en 2023, [ici](#).

**Cellule communication
Cabinet de la rectrice**

Tél : 05 55 11 40 17 ou 05 55 11 43 56
Mél : ce.communication@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux
87031 Limoges Cedex